

# ENQUÊTE DE PLACEMENT

Promotion 2023

## *Quelle est la situation des lycéens et apprentis en Transport-Logistique 6 mois après leur formation ?*

Au sein des LP Education Nationale (suivis par l'AFT dans le cadre de la Convention de partenariat) et des CFA - Ecoles de la Branche Transport



L'enquête annuelle d'insertion auprès des sortants de la promotion 2023 des lycées professionnels suivis par l'AFT, ainsi que des CFA et écoles de la Branche (AFTRAL et Promotrans) a été menée du 27 janvier au 15 mars 2024.

L'objectif de ces enquêtes, menées chaque année, est de connaître le devenir des sortants de formation Transport-Logistique six mois après la fin de leur formation (diplômes et titres professionnels de niveaux 3 à 7).

Pour les sortants des lycées professionnels, elles sont menées soit par les établissements scolaires eux-mêmes, soit par les délégations régionales AFT à la demande des établissements. Pour les CFA et écoles, l'enquête est réalisée avec l'appui d'un call center.

**Ainsi, 6 500 lycéens et apprentis ont participé à cette enquête, soit près d'un jeune sur deux qui ont répondu à l'enquête AFT.**

# SOMMAIRE

● Caractéristiques de la population étudiée (les répondants à l'enquête) .....	2
● Un accès des lycéens à la filière des lycéens le plus souvent par choix .....	3
● Souhait de réaliser une partie de la formation à l'étranger ? .....	4
● Plus de deux lycéens et apprentis sur trois en emploi après une formation Transport-Logistique .....	4
● Une insertion sur le marché du travail de qualité après une formation conduite routière .....	7
● Une meilleure insertion pour les diplômés de formation conduite routière que les non-diplômés .....	8
● Un secteur d'insertion en adéquation avec la formation réalisée en conduite routière .....	9
● Une amélioration de l'insertion après une formation Logistique .....	11
● Une dégradation de l'emploi entre 2022 et 2023 pour les sortants de formation Exploitation Transport .....	13
● Equivalence Attestation de capacité .....	16
ANNEXE 1 - Liste des formations faisant partie du périmètre de cette enquête .....	17

Retrouvez tous les outils de  
Datavisualisation de l'AFT

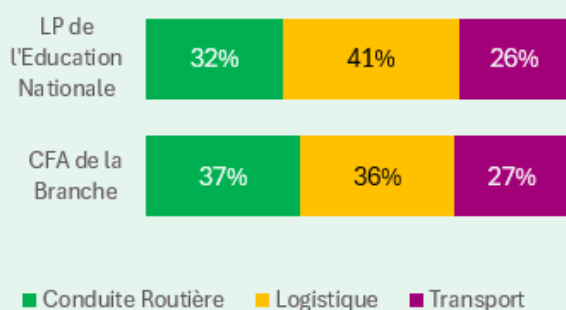


# 1

## Caractéristiques de la population étudiée (les répondants à l'enquête)

4 203 lycéens et 2 297 apprentis ont participé à cette enquête soit un taux de retour de 43 %.

Répartition des sortants 2023 par mode et domaine de formation :



Plus précisément, qu'ils soient diplômés ou non, 41 % des lycéens répondant ont réalisé une formation dans le domaine de la logistique et 32 % dans le domaine de la conduite routière.

Parallèlement, 37 % des apprentis répondant ont réalisé une formation dans le domaine de la conduite routière et 36 % dans le domaine de la logistique.

Un quart des lycéens et apprentis sortent d'une formation exploitation transport.

Tous domaines de formation confondus (conduite routière, logistique et exploitation transport), la moyenne d'âge est de 19 ans pour les lycéens et de plus de 23 ans pour les apprentis au moment où ils répondent à l'enquête.

Sur ce même périmètre, le taux de féminisation est de 13 % dans la voie scolaire et de 16 % en apprentissage.

Quel que soit le mode de formation, les lycéennes et apprenties sont majoritairement issues d'une formation exploitation transport (45 %).

L'étude révèle que le taux de diplômés diffère peu entre les lycéens et apprentis en 2023 :



**85 %**  
pour les lycéens



**84 %**  
pour les apprentis

L'enseignement technique et professionnel reste un vivier important de candidats pour les formations Transport-Logistique en apprentissage. Parmi les apprentis ayant répondu à l'enquête, 49 % d'entre eux étaient précédemment dans une formation technique ou professionnelle et plus précisément issus d'un BAC Pro. pour 26 % ou d'un BTS pour 50 % d'entre eux.

A l'inverse, l'enseignement général alimente les formations en Transport-Logistique par la voie scolaire. 75 % des personnes interrogées formées en Transport-Logistique par la voie scolaire sont issues de l'enseignement général et plus précisément de classe de 3<sup>ème</sup> pour 66 % d'entre eux.

Comme l'année précédente, nous avons demandé aux lycéens sortant si leur orientation vers une formation Transport-Logistique à la sortie de 3<sup>ème</sup> était par défaut ou correspondait à un vrai choix.



Ainsi deux questions leur ont été posées :

- « Cette formation correspondait-elle à votre 1<sup>er</sup> vœu de dossier d'orientation après la fin de 3<sup>ème</sup> ? »
- « Auriez-vous préféré réaliser votre formation par la voie de l'apprentissage ? »

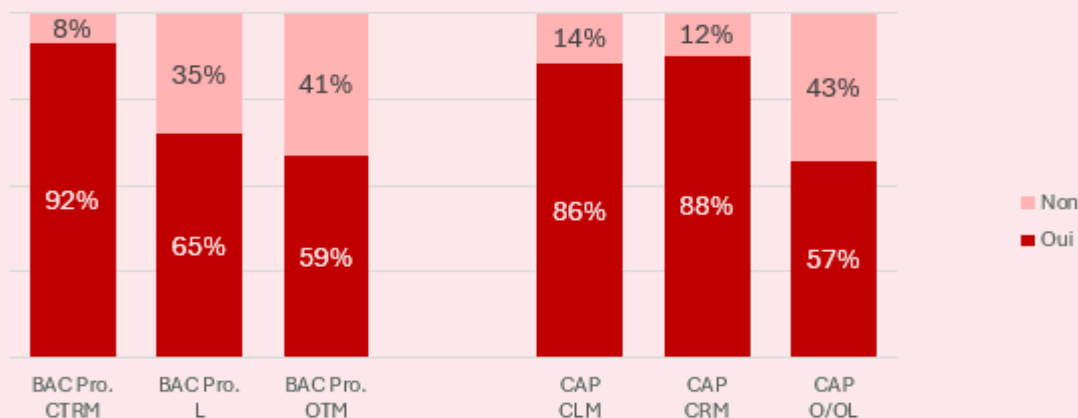
Plus de deux lycéens sur trois ont apporté leur contribution sur ce point.

D'abord, on observe que les formations de conduite routière sont de réels choix d'orientation pour les sortants d'une classe de 3<sup>ème</sup>.

En effet, plus de neuf lycéens sur dix de formation BAC Pro. CTRM, CAP CRM et CAP CLM déclarent que cette filière correspondait bien à leur 1<sup>er</sup> vœu au dossier d'orientation après la fin de 3<sup>ème</sup>.

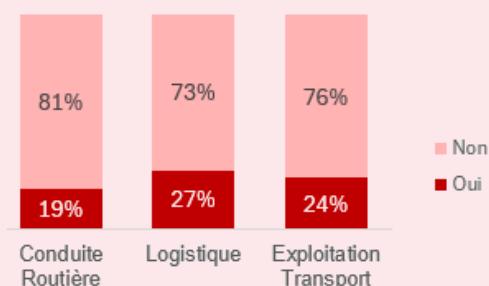
Les autres domaines professionnels correspondent un peu moins à des métiers « passion », même si la formation suivie est conforme au 1<sup>er</sup> vœu d'orientation pour près des deux tiers en logistique (BAC Pro. L et CAP O/OL) et un peu moins de trois lycéens sur cinq en exploitation transport (BAC Pro. OTM).

Correspondance de la filière avec le 1<sup>er</sup> vœu d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> par diplôme



Ensuite, on constate que plus d'un lycéen sur quatre de logistique auraient préféré réaliser leur formation par la voie de l'apprentissage ainsi que près d'un lycéen sur quatre de formation conduite routière.

Auriez-vous préféré réaliser votre formation par la voie de l'apprentissage ?



### 3

## Souhait de réaliser une partie de la formation à l'étranger ?



Nous avons cherché à savoir si les lycéens réalisant leur formation par la voie scolaire ont ou auraient souhaité faire une partie de celle-ci à l'étranger, dans le cadre d'Erasmus+ par exemple.

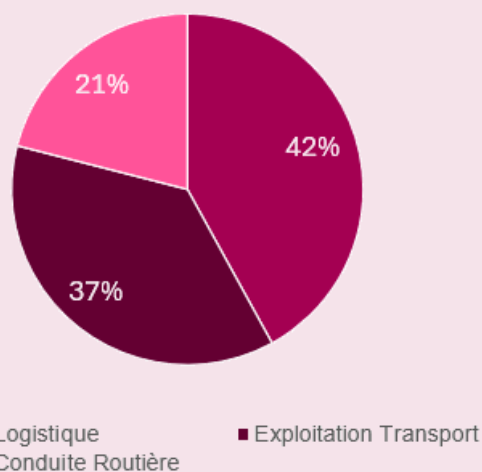
L'étude révèle que seulement 2 % des lycéens sortant de 2023 ont réalisé une partie de leur formation à l'étranger (soit environ 200 lycéens en Transport-Logistique d'après nos estimations).

Peu de lycéens nous ont fait part de leur souhait de suivre éventuellement une partie de leur formation à l'étranger. Ils représentent 8 % des répondants.

Parmi les lycéens ayant répondu positivement, on constate qu'ils font majoritairement partie d'une formation dite « tertiaire » et sont en particulier en BTS.

Vraisemblablement, les freins à une mobilité à l'étranger (tels que par exemple les moyens financiers, une méconnaissance des dispositifs de mobilité européenne, l'environnement familial, une crainte des parents d'enfants mineurs à les laisser seuls dans un pays étranger ou une crainte de l'apprenant lui-même, les lacunes linguistiques de l'apprenant, etc.) sont particulièrement forts pour les formations BAC et infra BAC.

Répartition par domaine de formation des lycéens répondants qui aurait souhaité faire leur formation à l'étranger :



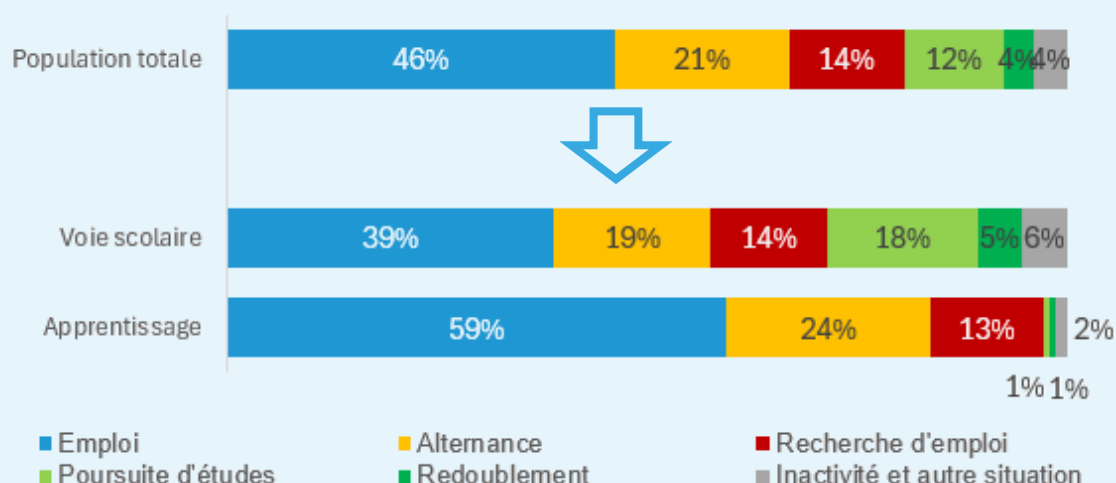
### 4

## Plus de deux lycéens et apprentis sur trois en emploi après une formation Transport-Logistique en 2023

Tous domaines de formation confondus (conduite routière, logistique et exploitation transport) et quel que soit le mode de formation (voie scolaire et apprentissage) :

- 67 % des sortants de formation Transport-Logistique sont en emploi (alternance comprise) en 2023. Plus précisément, 83 % des apprentis et 58 % des lycéens sont en emploi.
- Plus d'un lycéen et apprenti sur dix sont en recherche d'emploi.
- 18 % des lycéens diplômés font le choix de poursuivre leurs études à temps plein, majoritairement dans le domaine du Transport et de la Logistique.
- 5 % des lycéens redoublent leur formation (soit 30 % des lycéens non-diplômés).
- Enfin, 6 % des lycéens et 2 % des apprentis se déclarent être en situation d'inactivité.

Situation des sortants 2023 six mois après une formation Transport-Logistique :



Parmi les sortants de formations Transport-Logistique en 2023 (voie scolaire ou apprentissage), 71 % des ex-CAP sont en emploi (alternance comprise) ainsi que 64 % des ex-BAC Pro. et 60 % des ex-BTS.

Une étude du Ministère de l'Education Nationale sur l'insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2022 nous révèle que, toutes filières confondues, «29 % des élèves sortant d'un CAP sont en emploi salarié, contre 45 % des sortants d'un baccalauréat professionnel et 62 % des sortants d'un BTS» (Cf. *Note d'information DEPP n°23-53 - Décembre 2023*).

Ainsi le taux d'emploi après un CAP ou BAC Pro. en Transport-Logistique est bien meilleur qu'après un CAP ou BAC Pro. dans un autre domaine.

Parallèlement, 82 % des sortants de titres professionnels en apprentissage du domaine Transport-Logistique sont en emploi.

Globalement, 42 % des lycéens et apprentis sont en emploi à durée indéterminée après leur formation Transport-Logistique, avec une plus forte proportion pour les sortants de formation apprentissage (51 % des apprentis en emploi, six mois après la fin de leur formation, sont en CDI contre 34 % des lycéens en emploi).

Le secteur du transport et de la logistique reste le 1<sup>er</sup> secteur d'insertion pour les lycéens et apprentis en formation Transport-Logistique. 70 % des apprentis et lycéens exercent leur activité dans ce secteur.

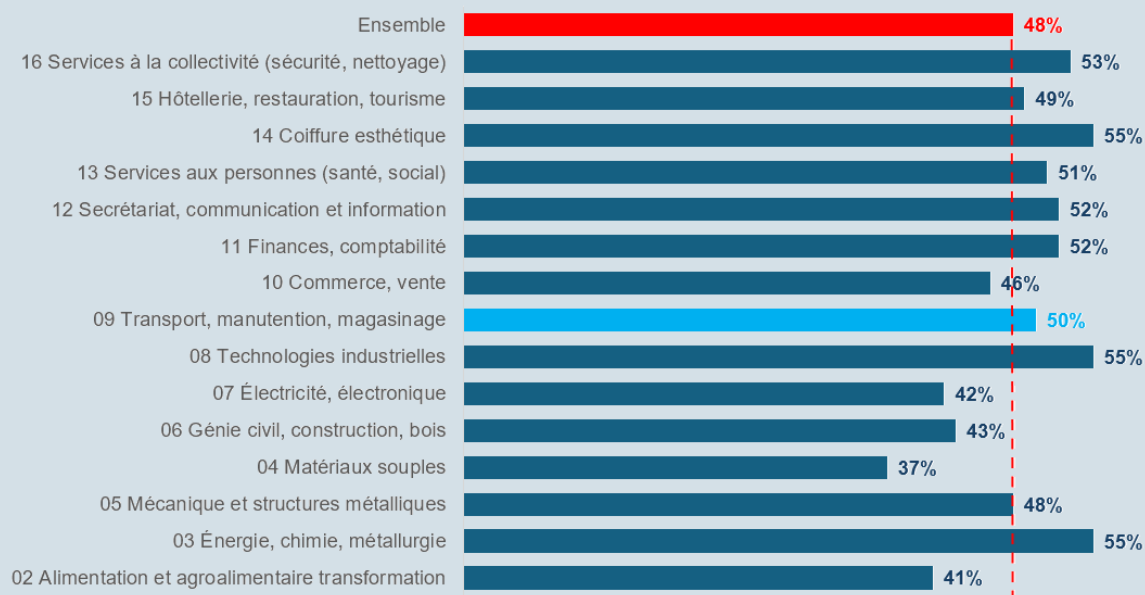
## Comparaison du taux d'emploi en 2022 avec les autres domaines de formation

D'après le dispositif Inserjeunes qui permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage, le taux d'emploi en 2022, six mois après une formation Transport-Logistique, était légèrement supérieur à celui des autres domaines de formation.

En effet, le taux d'emploi à six mois des lycéens sortant de formations de la spécialité «09 Transport, manutention, magasinage» (en bleu ciel sur l'histogramme) était de 50 % (+ 2 points par rapport à l'ensemble des spécialités de formation, en rouge sur l'histogramme).

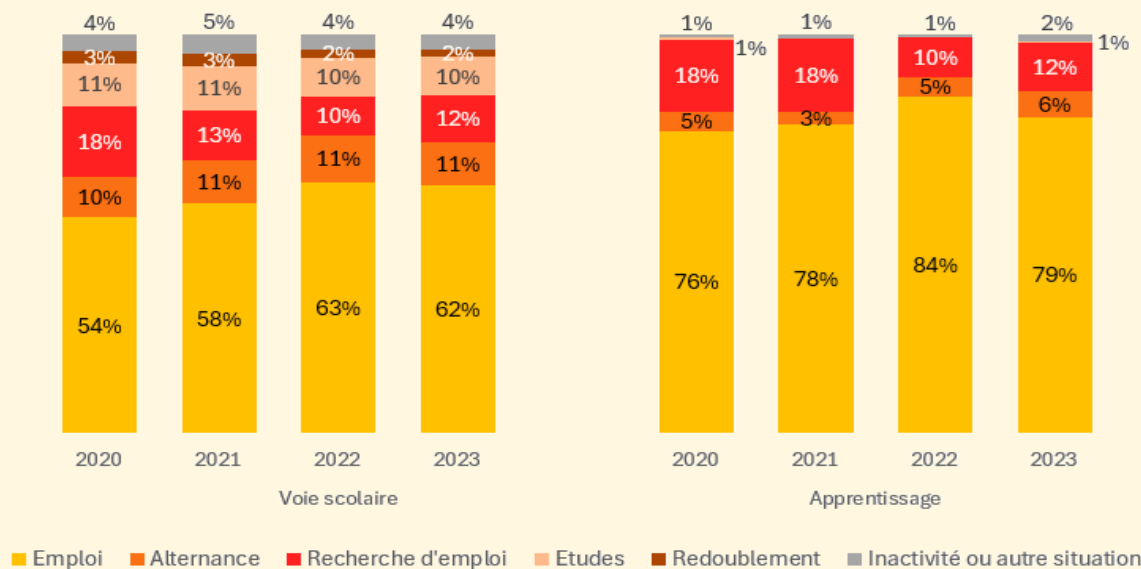
A date, la comparaison des taux d'insertion selon les domaines professionnels pour les sortants de la session 2023 n'est pas encore disponible.

Taux d'emploi à 6 mois après la sortie selon le domaine de spécialité en 2022 :



(Source : Graphique réalisé par l'AFT à partir des données sur l'emploi des sortants 2022 – Dares, Depp, Inserjeunes)

Evolution de la situation des sortants six mois après une formation Conduite Routière sur 4 ans :



L'insertion professionnelle six mois après la fin d'une formation diplômante ou certifiante en conduite routière en 2023 est très bonne. En effet, 73% des sortants de lycées professionnels et 85% des sortants d'une formation en apprentissage en conduite routière ont trouvé un emploi (alternance comprise) dans les six mois qui suivent la fin de leur formation.

Néanmoins, alors qu'entre 2020 et 2022, on assistait à une amélioration des taux d'insertion, nous constatons qu'en 2023 cette insertion en milieu professionnel stagne pour les lycéens et qu'elle a tendance à reculer pour les apprentis sortant de formations conduite routière (- 4 points entre 2022 et 2023).

L'étude révèle que les lycéens occupent le plus souvent un emploi en CDI : 56% des sortants de lycées professionnels en emploi ont un contrat CDI six mois après leur formation conduite routière. Cette proportion progresse de 3 points entre 2022 et 2023, et même de 10 points entre 2020 et 2023.

Après une formation en apprentissage en conduite routière, la proportion de CDI est relativement plus importante qu'après une formation par la voie scolaire, puisque 69% des sortants de formation en apprentissage qui sont en emploi ont un contrat de travail en CDI. Néanmoins, le pourcentage d'ex-apprentis en CDI était plus important les années précédentes : en 2023, ils sont 11 points de moins qu'en 2022 et 5 points de moins qu'en 2020.

10 % des lycéens, diplômés ou non, sont en poursuite d'études à temps plein sur cette même période. En outre, il est à noter que 2 % redoublent leur formation.

Enfin, on note que la part des lycéens et apprentis en recherche d'emploi est en baisse entre 2020 et 2022 (- 8 points) mais avec une reprise de 2 points en 2023.

La part de ceux se déclarant en situation d'inactivité reste minime et stable sur la période 2020-2023.



# 6

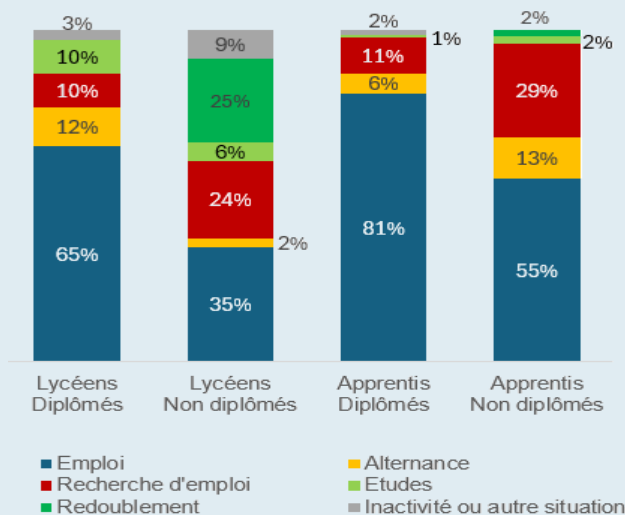
## Une meilleure insertion pour les diplômés de conduite routière que les non-diplômés

91 % des lycéens et 93 % des apprentis ont obtenu leur diplôme ou titre professionnel en conduite routière en 2023.

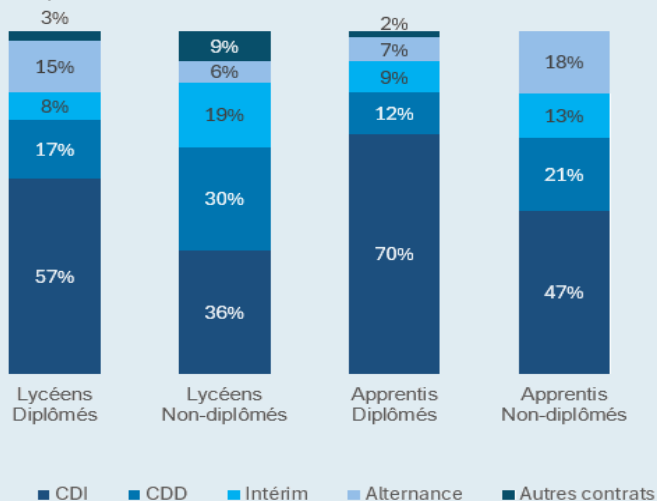
Qu'ils soient lycéens ou apprentis, on constate que les sortants diplômés de formation conduite routière s'insèrent plus aisément que les sortants non-diplômés.

Ainsi, 77 % des lycéens diplômés sont en emploi (alternance comprise) contre 37 % des non-diplômés. En parallèle, 87 % des apprentis diplômés sont en emploi contre 68 % des non-diplômés.

Situation des diplômés et non-diplômés 2023 six mois après une formation conduite routière :



Statut des emplois en 2023 des diplômés et non-diplômés sortant d'une formation conduite routière :



La part des emplois en CDI est plus importante pour les sortants de formation conduite routière diplômés (57 % des lycéens diplômés en emploi et 70 % des apprentis diplômés en emploi).

Les non-diplômés trouvent le plus souvent un emploi sur un statut de contrats dits précaires (CDD, intérim, contrat aidé par l'Etat hors contrat de professionnalisation et apprentissage, contrat saisonnier) : 64 % des lycéens non-diplômés en emploi et 52 % des apprentis non-diplômés en emploi sont dans ce cas.

On constate que la part des demandeurs d'emploi est plus importante chez les non-diplômés que diplômés. En effet, 24 % des lycéens et 29 % des apprentis non-diplômés sont en recherche d'emploi contre 10 % des lycéens et 11 % des apprentis diplômés.

Enfin, parmi les 31 % de lycéens non-diplômés, 25 % redoublent leur formation. Ils représentent 80 % des lycéens non-diplômés de la conduite inscrits en études, les autres se réorientant sur une formation d'un autre secteur que le transport et la logistique.

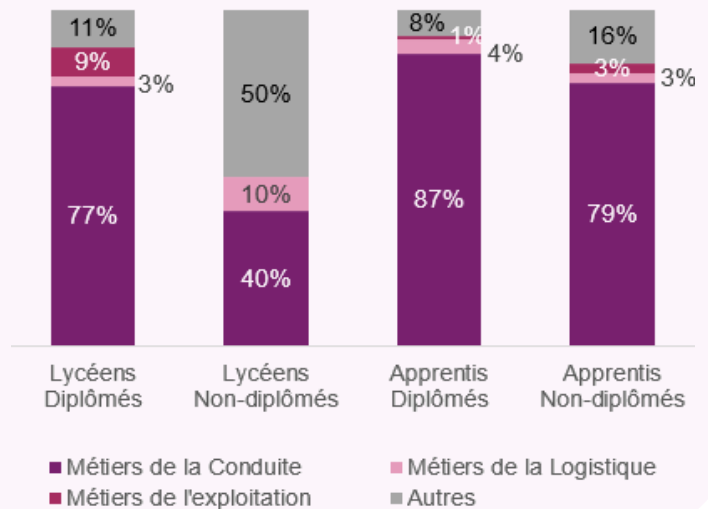
Quant aux lycéens diplômés inscrits en étude, ils poursuivent majoritairement leur formation dans le domaine du transport et de la logistique pour plus de sept d'entre eux sur dix.

Globalement, en 2023, six mois après une formation en conduite routière, 76 % des lycéens et 86 % des apprentis en poste, diplômés ou non, occupent un emploi dans le domaine de la conduite.

L'obtention d'un diplôme en conduite routière joue un rôle important au niveau de l'emploi.

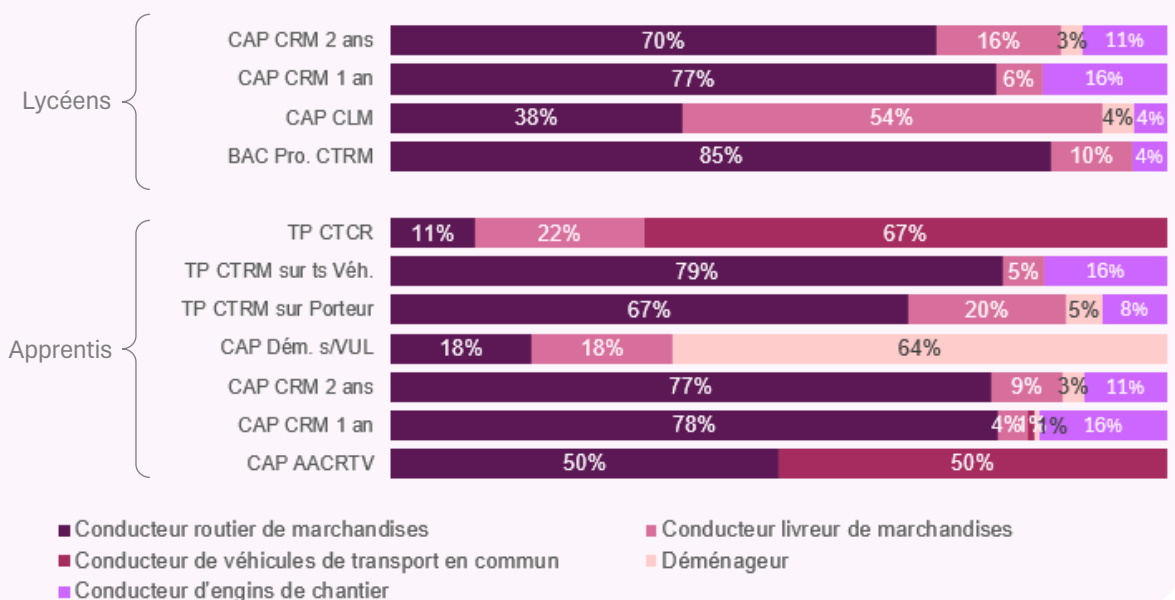
En effet, seulement 40 % des lycéens non-diplômés en emploi exercent un métier de la conduite.

Métiers d'insertion des sortants de formation conduite routière :



50 % des lycéens non-diplômés de formation conduite routière qui sont en emploi exercent un métier relevant d'un autre domaine professionnel que le transport et la logistique : en particulier, métiers de l'hôtellerie et la restauration, du BTP, de la santé, des espaces verts et les métiers de bouche (boulangier, boucher...).

Répartition par diplôme et titre professionnel des métiers de la conduite des lycéens et apprentis en 2023 :



L'étude révèle que les emplois occupés par les lycéens et apprentis sortant de formation en conduite routière sont en corrélation avec la formation réalisée.

Ainsi, 85 % des ex-lycéens de BAC Pro. Conducteur Transport Routier de Marchandises (BAC Pro. CTRM), ainsi que 67 % des ex-apprentis d'un titre professionnel Conducteur Transport Routier de Marchandises sur Porteur (TP CTRM sur Porteur), et 79% des ex-apprentis d'un TP Conducteur Transport Routier de Marchandises sur tous véhicules (TP CTRM sur tous véhicules), qui sont en emploi, exercent le métier de conducteur routier de marchandises.

Parallèlement, 54 % des lycéens sortant de CAP Conducteur Livreur de Marchandises (CLM), et qui sont en emploi, exercent le métier de conducteur livreur de marchandises.

Enfin, 67 % des apprentis sortant d'un TP Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR) qui sont en emploi exercent le métier de conducteur de transport de voyageurs.



### Comment peut-on expliquer que des non-titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de la conduite routière puissent exercer un poste de conducteur routier ?

Il faut savoir qu'un élève, diplômé ou non, d'un CAP Conducteur Routier de Marchandises (CRM) en 1 an doit être titulaire du permis B avant d'entrer en formation. Par conséquent, s'il est non diplômé de son CAP CRM en 1 an, il peut exercer en tant que conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger.

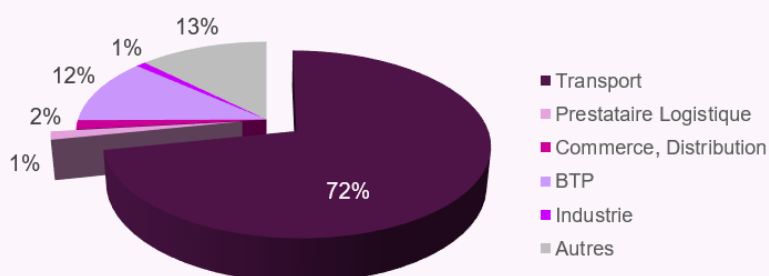
Concernant un élève en BAC Pro. CTRM, s'il justifie de l'obtention de son ARI (Attestation de Réussite Intermédiaire au BAC Pro.), il est titulaire des permis B et C et il peut donc exercer le métier de conducteur routier sur porteur ou livreur sur véhicule utilitaire léger et ce même sans être diplômé de son BAC Pro.

Un apprenant non-titulaire du TP Conducteur Routier de Marchandises sur Porteur (CTRM sur Porteur) ou du TP Conducteur Livreur de Marchandises sur Véhicule Utilitaire Léger (CLM sur VUL) peut exercer le métier de conducteur livreur sur véhicule léger (moins de 3,5 tonnes) car il est titulaire du permis B.

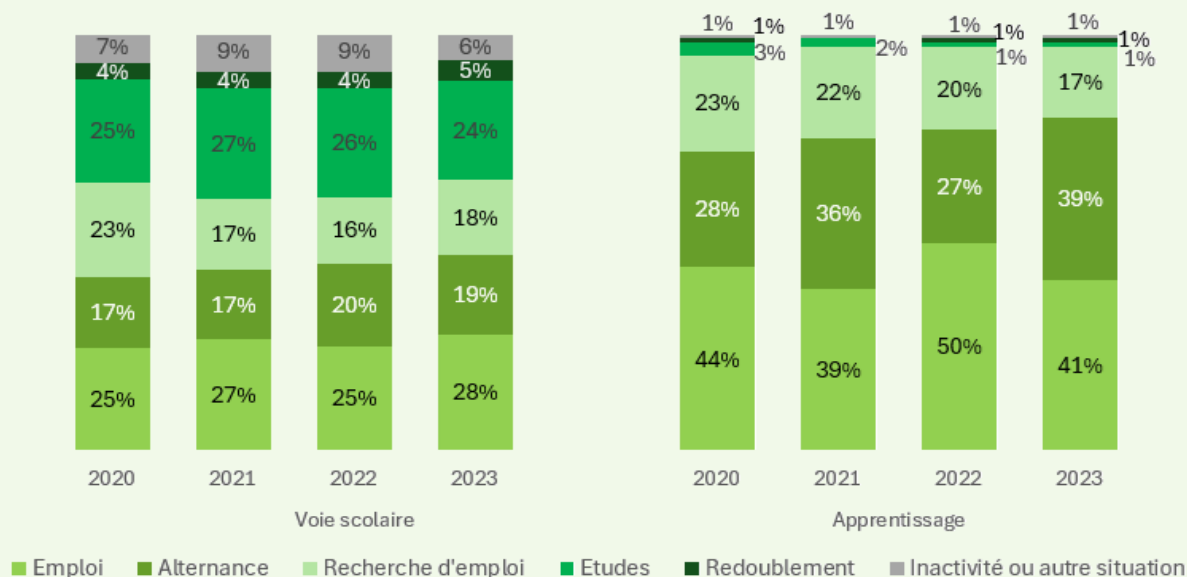
Un apprenant non-titulaire du TP Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR) peut exercer le métier de conducteur de transport de voyageurs avec des véhicules de moins de 9 places car il est titulaire du permis B.

Enfin, le secteur du transport et de la logistique reste le 1er secteur d'insertion pour les lycéens et apprentis sortant d'une formation en conduite routière. En effet, 73 % de ceux-ci y exercent leur activité professionnelle.

Secteur d'insertion des lycéens et apprentis en emploi, diplômés ou pas d'une formation Conduite Routière en 2023 :



Evolution de la situation des sortants six mois après une formation Logistique sur 4 ans :



Bien que l'on constate une progression du taux d'emploi en 2023, l'insertion sur le marché du travail s'avère plus compliquée pour les sortants de formation logistique que pour les sortants de formation conduite routière.

Ainsi, 47 % des lycéens (+ 2 points par rapport à 2022) et 80 % des apprentis (+ 3 points par rapport à 2022) sortant de formation logistique sont en emploi (alternance comprise) dans les six mois qui suivent la fin de leur formation.

La part des sortants de formation logistique en emploi est plus importante pour l'apprentissage que pour la voie scolaire, néanmoins les deux publics sont très différents. En effet, les lycéens en logistique ont suivi un CAP ou BAC Pro. tandis que les apprentis ont principalement suivi une formation de niveau supérieur (TSMEL, REL...).

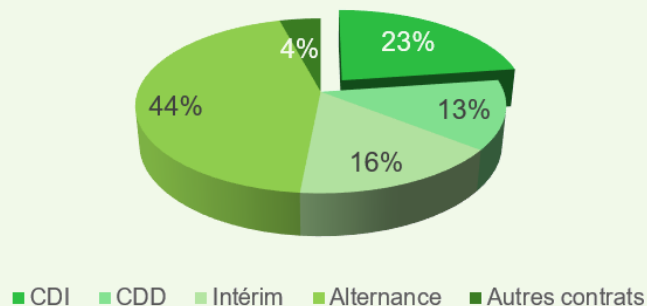
En 2023, 77 % (+ 6 points par rapport à 2022) des lycéens et apprentis sortant de formation logistique trouvent le plus souvent un emploi précaire (CDD, intérim, alternance ou autres contrats).

La part des emplois en CDI des sortants de formation logistique est en baisse.

Plus précisément, l'étude révèle une baisse de 1 point des emplois en CDI pour les lycéens et de 4 points pour les apprentis par rapport à 2022.

La part des sortants de CFA sous un statut en alternance, six mois après la fin de leur formation, est en hausse de 15 points par rapport à 2022. En parallèle, la part des sortants de lycée poursuivant en alternance est en baisse de 5 points.

Statut des emplois en 2023 des sortants de formation Logistique :



En 2023, 24 % (- 2 points par rapport à 2022) des lycéens diplômés d'une formation logistique poursuivent leurs études à temps plein et 5 % des lycéens redoublent leur formation (+ 1 point par rapport à 2022).

Parmi les lycéens non-diplômés, 30 % redoublent leur formation.

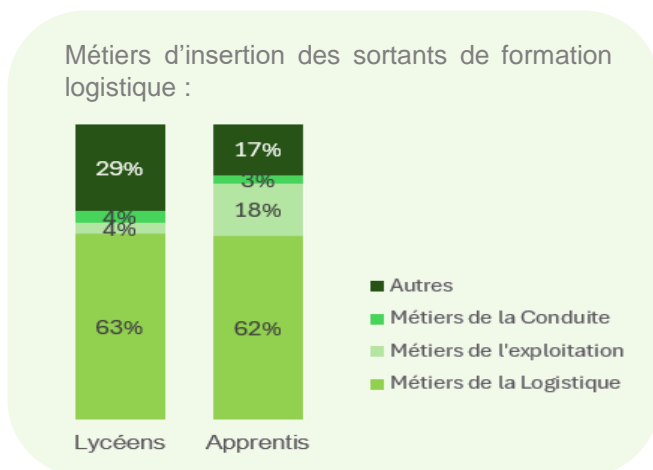
Concernant les lycéens diplômés inscrits en études, plus de six jeunes sur dix poursuivent leurs études dans le domaine du transport de la logistique (majoritairement sur un BTS GTLA).

Enfin, la part des lycéens et apprentis en recherche d'emploi est en baisse entre 2022 et 2023 (respectivement - 2 points pour les lycéens et - 3 points pour les apprentis).

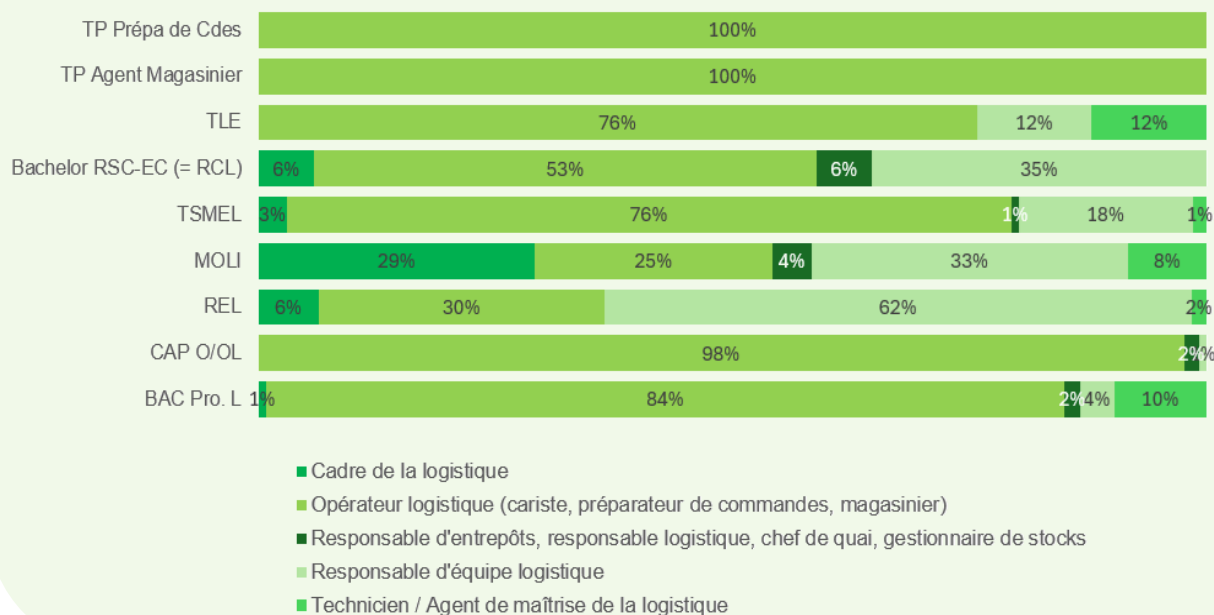
La part de ceux se déclarant en situation d'inactivité reste minime et en baisse en 2023 pour les lycéens (- 3 points).

En 2023, 63 % des lycéens en poste (- 2 points par rapport à 2022) et 62 % des apprentis en poste (- 5 points par rapport à 2022) sortant de formation logistique occupent un emploi du domaine logistique : agent logistique, opérateur, cariste, manutentionnaire...

29 % des lycéens et 17 % des apprentis exercent un métier d'un autre domaine professionnel que le transport et la logistique : métiers de la sécurité, de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que du BTP pour une grande partie d'entre eux.



Répartition par diplôme et titre professionnel des métiers d'insertion «Logistique» des lycéens et apprentis diplômés ou pas en 2023 :



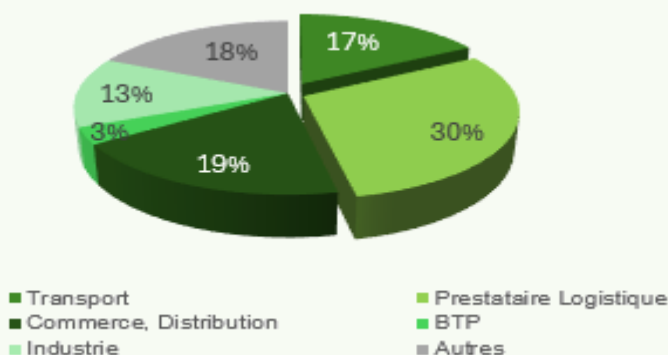
Globalement, les sortants de formation logistique exercent une activité logistique et sont diplômés pour 85 % d'entre eux.

Cependant, l'étude révèle que le poste occupé n'est pas forcément en adéquation avec le niveau de formation suivie en logistique. C'est le cas par exemple de 76 % des sortants de formation TSME (Technicien Supérieur en Méthodes et Exploitation Logistique) et de 53 % des sortants de Bachelor RSC-EC (Responsable Supply Chain et E-commerce) en emploi qui déclarent être à un poste d'opérateur logistique.

47 % des lycéens et apprentis exercent leur activité dans le secteur du transport et de la logistique.

Plus précisément, 30 % des lycéens et apprentis sortant de formation logistique qui sont en emploi exercent leur activité chez un prestataire logistique. En parallèle, 19 % des lycéens et apprentis exercent un emploi dans le commerce.

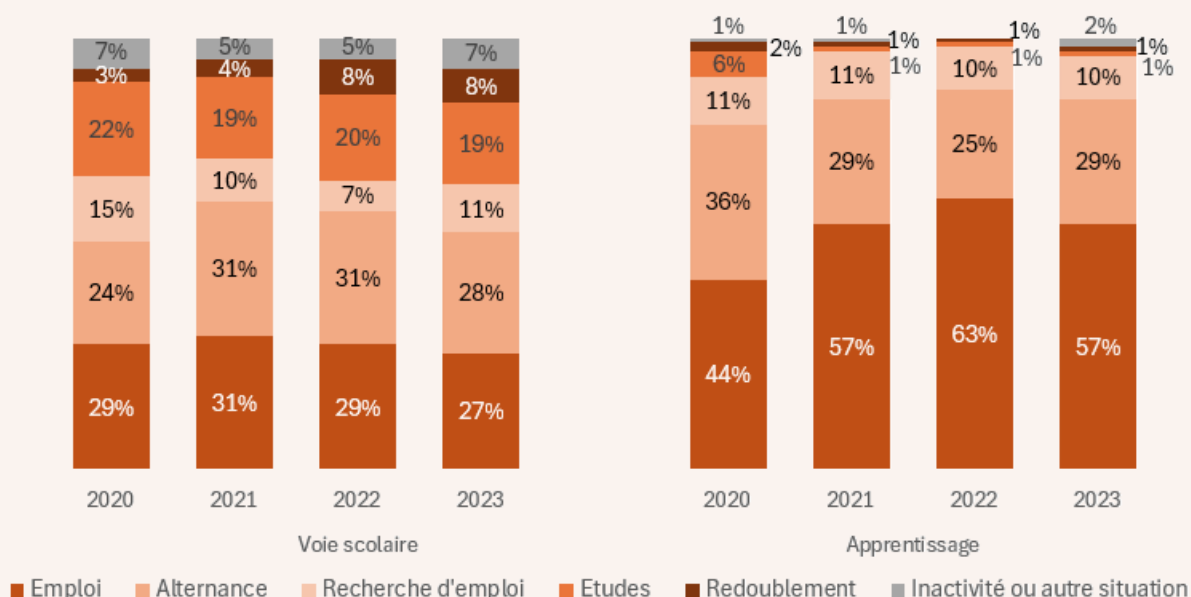
Secteur d'insertion des lycéens et apprentis en emploi, diplômés ou pas d'une formation Logistique en 2023 :



## 9

### Une dégradation de l'emploi entre 2022 et 2023 pour les sortants de formation exploitation transport

Situation des sortants six mois après une formation exploitation transport sur 4 ans :



Concernant les sortants de formation exploitation transport, on constate sur une période de 4 ans que l'insertion en milieu professionnel des lycéens et des apprentis s'améliore avec cependant une dégradation de l'emploi entre 2022 et 2023.

En effet, en 2023, 55 % (+ 11 points par rapport à 2020 et - 5 points par rapport en 2022) des lycéens et 86 % (+ 6 points par rapport à 2020 et - 2 points par rapport à 2022) des apprentis sortant de formation exploitation transport sont en emploi (alternance comprise) dans les six mois qui suivent la fin de leur formation.

L'étude révèle que les ex-apprentis de formation exploitation transport trouvent plus aisément un emploi en CDI que les lycéens.

Plus précisément en 2023, 54 % (- 7 points par rapport à 2022) des apprentis en emploi sont en CDI contre 24 (- 2 points par rapport en 2022) des lycéens en emploi.

Parallèlement, la part des lycéens en emploi sous un statut d'alternance reste quasiment stable (51 %, - 1 point par rapport à 2022 après une progression de 6 points entre 2020 et 2022). Elle est en hausse pour les apprentis (33 %, + 5 points par rapport à 2022 après une baisse de 17 points entre 2020 et 2022).

Parmi les lycéens et apprentis diplômés et en poursuite d'études par le biais de l'alternance, l'étude révèle que 82 % de ceux-ci le sont dans le domaine Transport-Logistique.

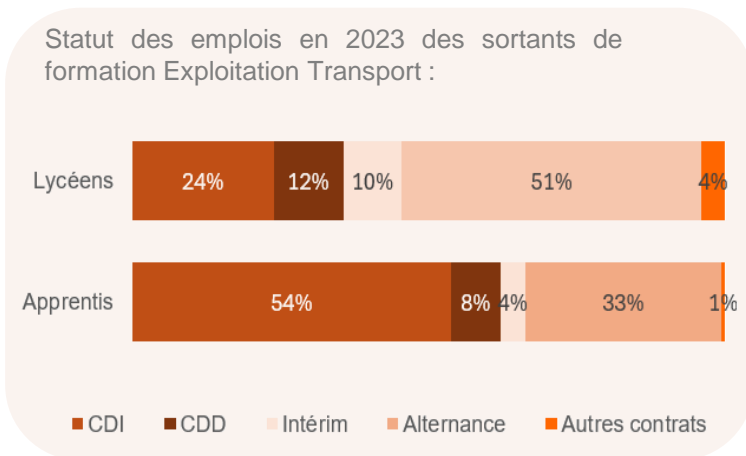
En 2023, 19 % (- 1 point par rapport à 2022) des lycéens diplômés poursuivent leurs études à temps plein et 8 % redoublent (stable par rapport à 2022).

Parmi les lycéens non-diplômés, 32 % redoublent leur formation.

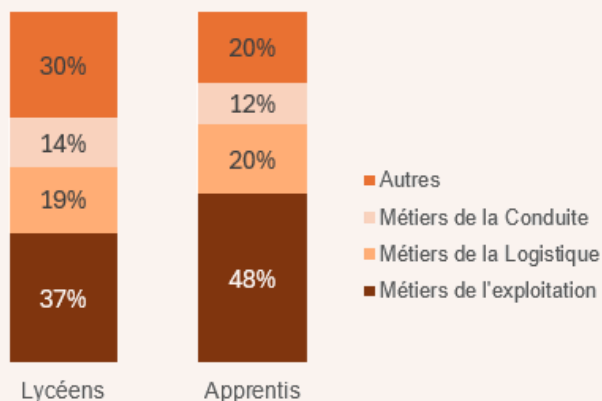
Concernant les lycéens diplômés, plus d'un lycéen sur deux poursuivent leurs études dans le domaine du transport de la logistique (majoritairement sur un BTS ou BUT/Licence).

La part des lycéens en recherche d'emploi est en hausse en 2023 (11 %, + 4 points) et reste stable pour les apprentis (10%).

En outre, la part de ceux se déclarant en situation d'inactivité reste minime.



Métiers d'insertion des sortants de formation exploitation transport :



En 2023, 37 % des ex-lycéens de formation exploitation transport (- 3 points par rapport à 2022), et 48 % des ex-apprentis (- 5 points par rapport à 2022), qui sont en emploi, exercent en tant qu'exploitant.

La part des emplois dans un domaine différent du transport et de la logistique est importante, et en progression de 6 points par rapport à 2022.

En effet, près d'un lycéen sur trois et un apprenti sur cinq déclarent exercer un métier dans le domaine agricole, un métier de la sécurité, du BTP...

L'étude révèle que plus de trois apprentis sur cinq sortant d'une formation exploitation transport de niveau 6 exercent une activité d'exploitant.

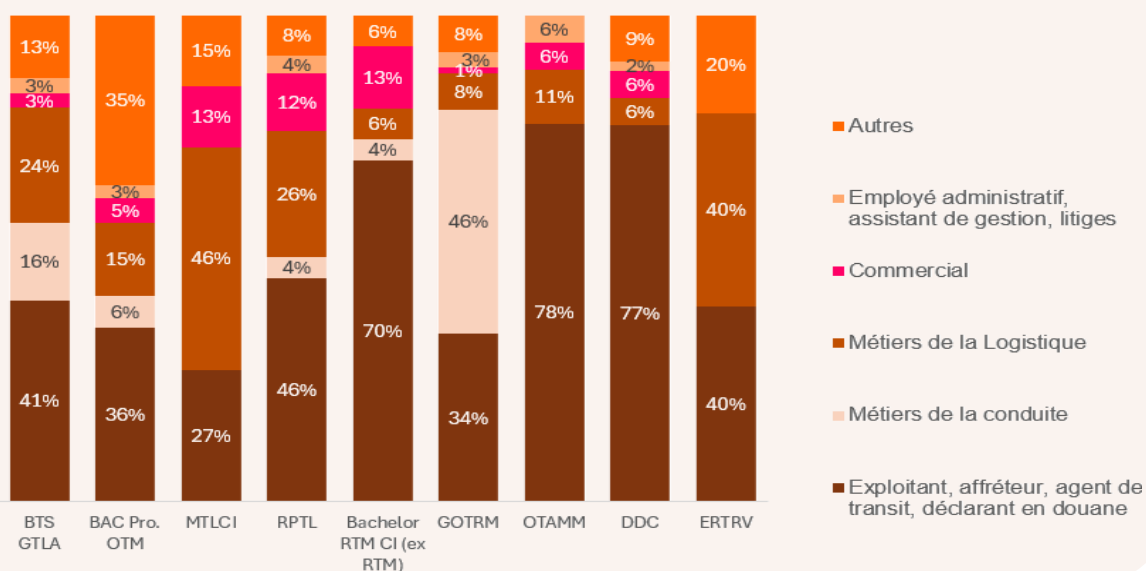
En effet, 77 % des sortants de formation Déclarant en Douane et Conseil (DDC) et 70 % des sortants de Bachelor Responsable du Transport Multimodal (RTM) sont exploitants.

Environ deux apprentis et lycéens sur cinq sortant d'une formation exploitation transport de niveau 5 sont en poste d'exploitant.

En effet, 34 % des apprentis sortant d'un titre professionnel Gestionnaire des Opérations de Transport Routier de Marchandises (GOTRM) et 41 % des lycéens sortant de BTS Gestion des Transports et Logistique Associés (GTLA) sont exploitant.

Enfin, 36 % des sortants de formation de niveau 4, BAC Pro. Organisation de Transport de Marchandises (OTM), exercent un emploi d'exploitant.

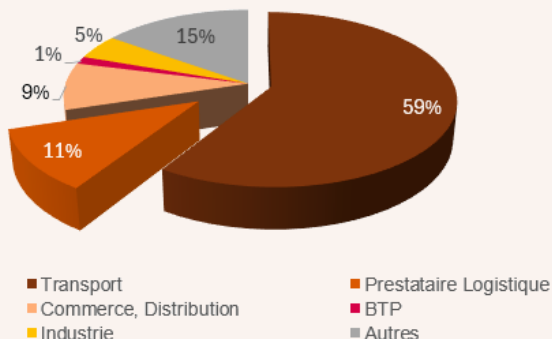
Répartition par diplôme et titre des lycéens et apprentis diplômés ou pas en 2023 sur le poste d'exploitant :



Globalement, 70 % (- 3 points par rapport à 2022) des lycéens et apprentis en emploi exercent leur activité dans le secteur du Transport et de la Logistique.

Plus précisément, 53 % (- 3 points par rapport à 2022) des lycéens sortant de formation exploitation transport qui sont en emploi exercent leur activité chez un transporteur.

Secteur d'insertion des lycéens et apprentis en emploi, diplômés ou pas d'une formation Exploitation transport en 2023 :



En parallèle, 66 % (- 1 point par rapport à 2022) des apprentis sortant de formation exploitation transport qui sont en emploi exercent leur activité chez un transporteur routier.





Cette année, nous avons cherché à savoir si les lycéens et apprentis diplômés d'un BTS Gestion des Transports et Logistique Associée (GTLA) demandaient leur Attestation de Capacité délivrée par équivalence avec l'obtention de leur diplôme.



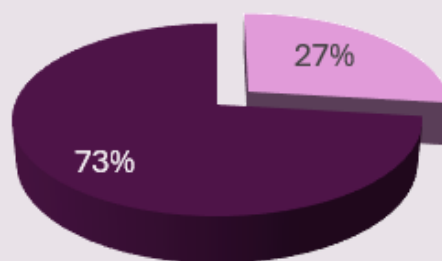
**41 %**

des lycéens et apprentis diplômés d'un BTS GTLA ont récupéré une de leur Attestation de Capacité.

Parmi eux, six mois après avoir été diplômés, 73 % des lycéens et apprentis ont demandé leur Attestation de Capacité Transport routier de marchandises ainsi que l'Attestation de Capacité Commissionnaire de transport.

27 % des lycéens et apprentis ont seulement demandé leur Attestation de Capacité Transport routier de marchandises.

Répartition des équivalences AC demandées :



- AC Transport routier de marchandises
- AC Transport routier de marchandises + AC Commissionnaire de transport

# ANNEXE 1 - Liste des formations faisant partie du périmètre de cette enquête

Domaine de formation	Formations		Nbre de LYCEENS répondants
Conduite Routière	BAC Pro. CTRM - 3 ans	Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises	879
	CAP CLM - 2 ans	CAP Conducteur Livreur de Marchandises	127
	CAP CRM - 1 an	CAP Conducteur Routier de Marchandises	263
	CAP CRM - 2 ans		94
<b>Total Conduite Routière</b>			<b>1363</b>
Logistique	BAC Pro. L - 3 ans	Bac Pro. Logistique	1232
	CAP O/OL - 2 ans	CAP Opérateur/Opératrice Logistique	509
<b>Total Logistique</b>			<b>1741</b>
Exploitation Transport	BAC Pro. OTM - 3 ans	BAC Pro. Organisation de Transport de Marchandises	540
	BTS GTLA - 2 ans	BTS Gestion des Transports et Logistique Associée	559
<b>Total Exploitation Transport</b>			<b>1099</b>
<b>Population totale</b>			<b>4203</b>

Domaine de formation	Formations		Nbre d'APPRENTIS répondants
Conduite Routière	CAP AACRTV - 2 ans	CAP Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs	6
	CAP CRM - 1 an	CAP Conducteur Routier de Marchandises	462
	CAP CRM - 2 ans		107
	CAP Dém. s/VUL - 2 ans	CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger	21
	TP CTRM	TP Conducteur(trice) de Transport en Commun sur Route	64
	TP CTRM sur Porteur	TP Conducteur(rice) du Transport Routier de Marchandises sur Porteur	157
	TP CTRM sur ts Véh.	TP Conducteur(rice) du Transport Routier de Marchandises sur tous Véhicules	23
<b>Total Conduite Routière</b>			<b>840</b>
Logistique	BAC Pro. L - 3 ans	Bac Pro. Logistique	176
	Bachelor RSC-EC (= RCL) - 1 an	Bachelor Responsable Supply Chain & E-Commerce	54
	CAP O/OL - 1 an	CAP Opérateur/Opératrice Logistique	18
	CAP O/OL - 2 ans		12
	MOLI - 3 ans	Manager des Opérations Logistiques Internationales	63
	REL - 1 an	Responsable En Logistique	145
	TLE - 1 an	TP de technicien(ne) en logistique d'entreposage	81
	TP Agent Magasinier	TP Agent Magasinier	19
	TP Prépa de Cdes	TP Préparateur de Commandes en Entrepôt	42
TSMEL - 2 ans	Technicien Supérieur en Méthode d'Exploitation Logistique	224	
<b>Total Logistique</b>			<b>834</b>
Exploitation Transport	Bachelor RTM CI (ex RTM) - 1 an	Bachelor Responsable du Transport Multimodal et Commerce International	55
	BTS GTLA - 2 ans	BTS Gestion des Transports et Logistique Associée	130
	DDC - 1 an	Déclarant en Douane et Conseil	62
	ERTRV - 1 an	TP Exploitant Régulateur en Transport Routier de Voyageurs	7
	GOTRM - 2 ans	Gestionnaire des Opérations de Transport Routier de Marchandises	104
	MTLCI - 2 ans	Manager Transport Logistique et Commerce International	54
	OTAMM - 2 ans	Organisateur en Transport Aérien et Maritime de Marchandises	22
	RPTL - 1 an	Responsable Production Transport Logistique	160
	RPTP - 1 an	Responsable Production Transport de Personnes	4
	VCVAT - 1 an	Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme	17
<b>Total Exploitation Transport</b>			<b>623</b>
<b>Population totale</b>			<b>2297</b>

## **Contact : [beatrice.robert@aft-dev.com](mailto:beatrice.robert@aft-dev.com)**

La mission de l'AFT Transport & Logistique est d'inventer et de mettre gracieusement à disposition de tous les acteurs concernés des solutions originales, innovantes et directement opérationnelles au service de l'emploi : création et mise en place d'outils RH pour les entreprises ; veilles et prospective pour aider la réactivité des pouvoirs publics et l'agilité du secteur ; évolution de la pédagogie ; mise à disposition de véhicules-écoles ; soutiens financiers substantiels des candidats pour leur formation ; valorisation des métiers auprès des jeunes et des adultes en reconversion.

**[www.aft-dev.com](http://www.aft-dev.com)**